

LA BOITE A MUSIQUE

Règlement intérieur

Accueil au cours

La prise en charge de l'élève s'effectue à l'heure déterminée avec l'enseignant, dans la salle de cours, et se limite strictement à la durée du cours.

Par mesure de sécurité, nous enjoignons les parents / accompagnateurs à :

- accompagner les élèves mineurs jusqu'à l'intérieur de l'établissement
- prendre les dispositions nécessaires pour assurer le transport des élèves mineurs à l'aller et au retour, l'association ne pouvant assurer la surveillance de ces derniers avant ou après le cours.

L'enseignant seul, accepte ou non la présence des parents durant les cours. En cas d'accord, les parents s'engagent à faire preuve de discrétion.

Respect des biens et des personnes

- L'élève et l'enseignant s'engagent à :
 - respecter les horaires
 - être respectueux et attentifs
 - avoir une tenue correcte et éteindre leur téléphone portable
 - respecter les lieux et le matériel mis à disposition
- L'élève s'engage également à fournir le travail personnel demandé.
- Tous les visiteurs de la Boîte à musique s'engagent à avoir un comportement respectueux et responsable tant dans les locaux qu'aux abords de ces derniers.

Tout problème sera signalé au directeur ou à un membre du conseil d'administration.

Absence

Toute absence doit être signalée au plus vite.

- Élève : L'absence doit être signalée à l'enseignant. Le cours est réputé effectué par l'enseignant, aucun rattrapage n'est dû.
- Enseignant : L'absence doit être signalée au directeur de l'école et à l'élève. Les cours devront être impérativement rattrapés.

Exclusion

Le conseil d'administration de la Boîte à Musique peut décider de l'exclusion temporaire ou définitive d'un élève sur la demande du professeur pour des motifs graves tenant à la discipline. Les élèves ou les responsables légaux, en sont informés par courrier.

En cas d'exclusion, aucun remboursement des cours non dispensés ne sera effectué.

Droit à l'image

La Boîte à musique s'engage à demander l'autorisation de droits à l'image et à la voix à chaque élève. Cette autorisation sera valable pour l'ensemble de l'année scolaire.

Données informatiques

La Boîte à Musique collecte et traite les données personnelles des élèves et adhérents à des fins de gestion des inscriptions, d'organisation des cours et de gestion de l'école sur la base de l'engagement contractuel. Toute autre utilisation de leurs données personnelles ne pourra se faire qu'avec leur consentement. Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données, les élèves et adhérents peuvent à tout moment accéder à leurs données, demander leur rectification, leur suppression, leur portabilité, la limitation de leur traitement. Pour ce faire, ils peuvent s'adresser à la boîte à musique par courrier ou par courriel, aux adresses 8 bis avenue de Paris, Couhé – 86700 Valence-en-Poitou ou ibm86@sfr.fr.

Assurance

La Boîte à Musique souscrit annuellement une assurance pour son matériel. Les instruments des élèves ne sont assurés que pendant les heures de cours et les manifestations organisées par l'association. Il appartient aux élèves (ou à leurs représentants légaux) de prendre les assurances qu'ils jugent utiles y compris dans le cadre d'une location auprès de la BAM.

Matériel pédagogique

L'école met à disposition des élèves certains instruments et des matériels pendant les cours.

Toute location d'instruments fait l'objet d'un contrat. Une participation annuelle est demandée.

L'usage de l'instrument doit être réservé à l'apprentissage. Toute autre utilisation ne peut se faire sans l'accord de l'association.

Matériel personnel

L'école n'est aucunement responsable des dégradations et vols des affaires personnelles des élèves et des professeurs.

Administration

L'élève doit signaler tout changement d'adresse ou de téléphone au directeur de l'école. Les professeurs doivent tenir à jour avec précision les feuilles de présence et les mettre à disposition du directeur de l'école.

L'inscription aux activités de La Boîte à Musique est un engagement annuel.

Le paiement des cotisations s'effectue en totalité le jour de l'inscription.

Le 14/01/26
LA BOITE A MUSIQUE
8 bis avenue de Paris - COUHÉ
86700 VALENCE EN POITOU
Siret 389 303 082 00041 - APE 8552Z

